

Hauts-de-France, Oise
Morlincourt

Le canton de Noyon : le territoire de la commune de Morlincourt

Références du dossier

Numéro de dossier : IA60000328

Date de l'enquête initiale : 1986

Date(s) de rédaction : 2009

Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Noyon

Désignation

Aires d'études : Sources et Vallées

Milieu d'implantation :

Présentation

Le territoire de Morlincourt s'étend sur une superficie de 3,42 km² et présente une densité de 153 hab./km², une des plus fortes des communes rurales du canton. Il est structuré par un réseau de voies secondaires.

Le village de Morlincourt se situe à 3 km de Noyon.

Morlincourt était une des communes les moins peuplées du canton. La population, qui s'élevait à 246 habitants en 1793, a atteint son maximum (526 habitants) en 1999, date du dernier recensement, et son seuil le plus bas (232 habitants) en 1821. Jusqu'au 16^e siècle, Morlincourt dépendait de la paroisse Saint-Etienne de Noyon. Celle-ci fut supprimée vers 1592, lors de la construction d'une citadelle et déplacée dans le village. L'abbé de Saint-Eloi en conserva cependant la nomination.

Implantation du bâti

L'habitat est regroupé dans le village et dans le hameau du Jonquoy, qui compte 13 habitants en 1851.

Artisanat et industrie

Graves (1851) signale un moulin à eau.

Les sources conservées aux archives départementales (série S) renseignent plusieurs établissements :

-Le moulin à farine, attesté en 1790 et toujours en activité en 1851. Un état des lieux (cf. annexe) réalisé en 1867 en donne une description détaillée. En 1867, il est équipé d'une machine à vapeur de 15 CV Weyler et Richemond, d'une roue hydraulique de dessus (4,26 m de diamètre et 1 m de large) et de deux paires de meules. Affermé à Merlu-Minot, le moulin et ses dépendances appartiennent à madame Chappas.

-La cimenterie Laporte frères (fabrique de tuyau en ciment) est connue par une carte postale du début du 20^e siècle (fig.).

Habitat

95 bâti INSEE ; 11 repérés ; 3 étudiés. Voir cartes et graphiques.

Les sources conservées aux archives départementales (série O) signalent la reconstruction du presbytère, en 1858 par Carpentier et Bigard, entrepreneurs à Noyon, sur les plans de l'architecte Marouy de Compiègne. Les travaux supplémentaires sont réalisés sur un devis de l'architecte départemental Charles Lefèvre, en 1860.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Oise. Série S ; 7 S. **Cours d'eau et usines.**
Morlincourt (1854-1882).

Documents figurés

- **Plan des terres bordant la chaussée de Noyon à Pontoise**, dessin, par Daucy, 18^e siècle (AD Oise ; L 691110).

- **Morlincourt. Section A, dite du village [1831-1924]**, dessin (DGI).
- **Laporte frères - tuyaux en ciment - Compiègne - Usine à Morlincourt (Oise)**, carte postale, avant 1914 (coll. part.).

Bibliographie

- BRIERE, F. **Principaux extraits du manuscrit Lucas**. *Comité archéol. et hist. Noyon : comptes rendus et mémoires lus aux séances*, 1894.
t. X, p. 293.
- INVENTAIRE GENERAL. **Canton de Noyon. Oise**. Réd. Michel Hérold, Alain Nafilyan. Phot. Fabrice Charrondière, Jean-Michel Perrin. Amiens : AGIR PIC, 1986. (Images du Patrimoine ; 25).
p. 23-24.

Annexe 1

Extrait de l'état des lieux du moulin de Morlincourt appartenant à Madame Chappas propriétaire, affermé à Monsieur Merlu-Minois, dressé par Messieurs Pollers propriétaire à Sempigny et Alphonse Labarre, géomètre-expert à Noyon, 26 septembre 1867 (AD Oise ; Fonds Silvert 432-09).

Etat des lieux du moulin

Le bâtiment où est installée la machine à vapeur est construit en briques et forme un appentis adossé contre le moulin. La couverture est en zinc. On y arrive de la cour par une porte pleine en bois blanc garnie de trois barres en chêne, montée sur deux pentures munies de leurs gonds et fermant par loquets. Imposte au-dessus de la porte garnie de six carreaux dans le mur faisant face en l'entrée, petite fenêtre donnant sur la cour ayant un mètre cinquante de hauteur et un mètre trois centimètres de largeur y compris le dormant, garnie de six carreaux montée sur charnières et fermant à l'aide d'une crémone en bois.

Petite porte à côté de la porte d'entrée s'ouvrant à deux battants montée sur deux pentures munies de leurs gonds et fermant à l'intérieur par un crochet en fer.

Deux poutres en chêne de vingt centimètres de largeur sur quinze centimètres d'épaisseur maintiennent la cheminée en tôle de la machine et empêchent l'écartement des murs. Dallage en briques avec joints en chaux hydraulique.

Dans l'intérieur de ce bâtiment, machine à vapeur de la force de quinze chevaux provenant des ateliers de la société centrale de Weyler et Richemond de Pantin datant de l'année mil huit cent soixante quinze, courroie mettant en mouvement le moulin ayant dix huit centimètres de largeur sur une longueur de six mètres cinquante centimètres. Les poulies de la machine sont à trois mètres soixante centimètres l'une de l'autre d'axe en axe. La poulie commandant le moulin a un diamètre de un mètre quarante quatre centimètres et celle de la machine un diamètre de un mètre trente huit centimètres.

L'arbre moteur formant vilbrequin (sic) d'une longueur de trois mètres a un diamètre de huit centimètres ; il est monté sur un conduit scellé dans le mur. Cette machine est neuve et fonctionne bien. Cinq clefs double sont trois fortes et deux moyennes, deux raclettes, trois tisonniers et un long tisonnier.

Moulin

Arbre de couche allant jusqu'au bout du bâtiment, d'une longueur de trois mètres trente centimètres et d'un diamètre de huit centimètres. Poulie en fonte adaptée sur l'arbre de couche pour faire fonctionner la pompe à l'aide d'une courroie en cuir d'une longueur de trois mètres vingt centimètres et une largeur de dix centimètres. Petit arbre horizontal à vilbrequin (sic) ayant une longueur de quatre vingt quinze centimètres et un diamètre de cinq centimètres sur lequel est adapté la poulie de la pompe ainsi que la poulie folle ayant toutes deux un diamètre de quarante centimètres. Deux supports en fonte soutiennent l'arbre ci-dessus adapté au plancher à l'aide de deux tirfonds (sic).

Pompe aspirante et foulante en fonte, corps de pompe ayant cinquante centimètres de longueur et un diamètre de dix centimètres. La courroie est à M. Merlu.

Courroie mettant en mouvement une vis sans fin d'une longueur de trois mètres dix centimètres et une largeur de six centimètres. Poulie faisant fonctionner cette courroie d'un diamètre de vingt cinq centimètres et une largeur de neuf centimètres.

Coussinet garni de son graisseur en verre. Pignon commandant l'arbre vertical d'un diamètre de quarante centimètres et une longueur de treize centimètres.

Le coussinet pose sur un morceau de chêne ayant une longueur de un mètre trente centimètres et une hauteur de seize centimètres. Deux montants en chêne ayant chacun une longueur de deux mètres dix centimètres sur vingt centimètres

de largeur et dix-huit d'épaisseur soutiennent le palier. Ces deux derniers morceaux de bois ont été montés par M. Merlu suivant sa déclaration.

Roue en bois d'un diamètre de quatre mètres vingt six centimètres et une largeur de un mètre, fonctionnant par l'eau et la prenant au-dessus. L'arbre de la roue d'une longueur de quatre mètres et un diamètre de quarante cinq centimètres repose sur deux tourillons en fonte en mauvais état, munis de trois frettes chacun. Coussinet en bois et emboîtement en fonte.

Roue de commande en bois de un mètre de diamètre, s'adaptant sur l'arbre de la grande roue en bois. Bac en bois en mauvais état. Vanne [non lu] ayant deux mètres de hauteur sur quatre vingt centimètres de large presque neuve, deux crémaillères, un arbre horizontal avec sa machine d'arrêt, quatre coussinets, une manivelle posée sur deux montants en bois de chêne ayant deux mètres de long sur seize centimètres de largeur et dix centimètres d'épaisseur. Tablette ayant un mètre de hauteur sur quarante centimètres de largeur et dix centimètres d'épaisseur.

Vanne de bief ayant un mètre de hauteur sur quarante centimètres de large, garnie de son épée, deux montants en bois de un mètre trente centimètres de long sur six centimètres carrés, une dalle de fond de quinze centimètres carrés. Chapeau de quatre vingt centimètres de long sur seize centimètres de largeur et huit d'épaisseur. Deux autres vannes semblables placées l'une du côté de l'étang et l'autre du côté du déversoir.

Massif en maçonnerie, le bas en briques et le dessus en pierres ayant un mètre soixante dix centimètres de long sur cinquante trois centimètres de large et une hauteur de un mètre, supportant une meule de un mètre trente centimètres de diamètre. Semelle en bois de quatre vingt dix centimètres de long sur trente cinq centimètres de large et dix centimètres d'épaisseur maintiennent le massif par quatre boulons en fer munis de leur écrou. Pont supportant l'arbre vertical de la meule de sa crapaudine et de quatre vis de pression. Clef faisant fonctionner la trempure (sic). Trempure (sic) supplémentaire commandée par une tige correspondant au plancher des meules, montée par M. Merlu suivant sa déclaration. Deux colonnes en fonte ayant un mètre seize centimètres sur dix sept centimètres au milieu, supportant le beffroi de la meule, arbre vertical en fonte faisant fonctionner la meule ayant un mètre trente centimètres de long garni de son fronton et de sa pointe. Pignon s'adaptant sur l'arbre de la meule ayant quarante sept centimètres et six d'épaisseur avec ses vis de pression.

Un deuxième massif également en briques et pierres ayant un mètre quarante centimètres de long sur quarante deux centimètres de large et un mètre de hauteur. Les pierres sont des carrières de Salency. Crapaudine avec ses vis de pression recouverte d'un chapeau en fonte, sa trempure (sic) munie de sa clef. Trempure (sic) supplémentaire fonctionnant par le plancher des meules, deux colonnes en bois de chêne de quinze centimètres carrés ayant un mètre vingt centimètres de longueur, supportant le beffroi des meules. Fer de meule en fer ayant un mètre soixante dix centimètres de long sur sept centimètres de diamètre, garni de son fronton et de sa pointe.

Charpente supportant le beffroi :

- 1) deux poutres chêne allant du mur de la grande roue à la poutre, maintenues par deux tirfonds (sic) traversant la poutre. Longueur : trois mètres sur vingt centimètres carrés.
- 2) deux autres poutres ayant trois mètres de long sur vingt et un centimètres de large et quinze d'épaisseur.
- 3) une poutre chêne allant du mur de la rue à une des poutres ci-dessus décrites.
- 4) deux liens reliant les poutres - article 2 ayant un mètre de long et vingt centimètres carrés, assemblés avec tenons et mortaises.
- 5) deux liens reliant les poutres - article 2 ayant trente centimètres de long sur vingt de large et quinze d'épaisseur.
- 6) un lien de décharge pour supporter la meule ayant quatre vingt dix centimètres de long sur vingt de large et treize d'épaisseur.
- 7) un étau avec un lien placé sur la poutre contre le mur du côté de la rue ayant deux mètres vingt centimètres de longueur sur quinze centimètres de largeur et six d'épaisseur. Lien, longueur moyenne cinquante cinq centimètres sur dix de largeur et huit d'épaisseur. Semelle ayant quatre vingt dix centimètres de long sur une largeur de vingt quatre et une épaisseur de huit.

Arbre vertical en fer monté sur un pont en fonte reposant sur un massif en pierres en mauvais état, sur lequel est adapté un pont en fonte, muni de sa crapaudine avec ses vis de pression.

L'arbre a une longueur de deux mètres un centimètre sur un diamètre de treize centimètres et est muni de la pointe.

- 1) un pignon d'angle s'adaptant sur le rouet marchant avec l'eau ayant un diamètre de soixante cinq centimètres et une largeur de onze centimètres, forme conique.
- 2) engrenage conique s'adaptant au pignon mu par la vapeur, diamètre un mètre quarante quatre centimètres, largeur dix sept centimètres avec denture en bois de pommiers en moyen état, muni de sa vis de pression ne fonctionnant pas et relié à l'hérisson par deux étriers en fer. Ce dernier travail a été fait par M. Merlu, suivant sa déclaration.
- 3) l'hérisson commandant les deux paires de meules ayant un diamètre de un mètre quatre vingt quatre centimètres, épaisseur douze centimètres, dentelure en bois en bon état. On communique au 1er par un petit escalier très raide et en mauvais état.

Premier étage sur la cour et rez-de-chaussée sur la route formant le plancher des meules.

Une paire de meules de un mètre de diamètre munie de son herchure Tourillon (sic), auget et Bastien (l'herchure appartient à M. Merlu suivant sa déclaration).

Autre paire de meules de un mètre trente centimètres de diamètre, munie de son herchure Tourillon (sic) auget et Bastien.

Deux palans munis de leurs cordages pour lever les meules ; ils sont en bon état.

Un manchon en fonte adapté sur l'arbre vertical servant à commander le cylindre des nettoyages au plancher supérieur, longueur deux mètres trente centimètres et diamètre vingt sept centimètres.

Un collier maintenant l'arbre vertical. Un manchon au-dessus du plancher des meules s'adaptant sur l'arbre vertical ayant trois mètres de long sur sept centimètres de diamètre.

Pignon conique ayant un diamètre de soixante cinq centimètres et une largeur de douze, garni de sa denture en bois en assez bon état commandant deux arbres se couche, l'un pour la bluterie de trois mètres de long et cinq centimètres de diamètre.

Trois poulies ayant vingt quatre centimètres de diamètre, adapté à l'arbre de couche, servant à commander la bluterie, la chaîne à godets et le râteau.

Un pignon conique muni de ses vis de pression fixé à l'arbre de couche ci-dessus.

Chaise en fonte munie de quatre tirfonds (sic) et deux écrous, montée sur une plaque de bois blanc. Coussinet en bois.

Une chaise en bois tenue aux soliveaux par 3 tirfonds (sic).

Un arbre de couche ayant une longueur de sept mètres trente et un, diamètre de cinq centimètres avec un manchon aux deux tiers. A la suite du magasin à farine fonctionnant par un pignon de trente centimètres de diamètre et douze de large, soutenu par trois chaises en fonte avec coussinets en bois.

Cet arbre commande :

Le tire sac à l'aide d'une poulie en fonte avec joues, d'un diamètre de trente centimètres, l'élévateur au moyen d'une poulie en fonte avec joues d'un diamètre de trente centimètres.

Une poulie ayant soixante cinq de diamètre sur huit de large sans destinations.

Le nettoyage par une poulie ayant un mètre de diamètre sur huit centimètres de large.

L'élévateur au blé par une poulie de trente huit centimètres de diamètre sur douze centimètres de large.

L'élévateur de la boulange par une poulie de un mètre de diamètre sur douze centimètres de large.

Le tire sac du bâtiment neuf par une poulie avec joues.

Au-dessus du plancher des meules.

Coffre de bluteries ayant cinq mètres de longueur muni de deux cylindres horizontaux pour les gruaux, ayant l'un quatre vingt dix centimètres de diamètre et l'autre soixante quinze, muni de leur soie en bon état, commandé l'un par l'autre par une poulie à chaque bout ayant trente cinq centimètres de diamètre sur six de large. La courroie a une longueur de sept mètres et, suivant la déclaration de M. Merlu, serait sa propriété.

Au-dessus rateau, auget et sa petite trémie pour alimenter les deux bluteries.

Deux poulies de quarante centimètres de diamètre commandent la bluterie inférieure avec une petite courroie ayant trois mètres cinquante centimètres de long sur huit centimètres de large.

Coffre à blé propre ayant un mètre cinquante cinq centimètres sur un mètre trente centimètres allant jusqu'au plancher d'une hauteur de deux mètres quatre vingt six centimètres avec ouverture du côté des poulies et du côté de la bluterie.

Hanche en zinc descendant dans le coffre à blé nettoyé. Cette hanche a été mise par M. Merlu (suivant sa déclaration) au lieu et place d'une autre qui ne valait plus rien.

Hanche en bois de sapin descendant les criblures de deux mètres de long sur dix sept centimètres de large et treize d'épaisseur.

Chambre à farine en bois de sapin appartenant à M. Merlu (suivant sa déclaration), sise entre les bluteries et la porte allant au magasin.

Tarare américain muni de toutes ses courroies provenant de Menneson de Villeneuve. Au-dessus colonne en tôle et un ventilateur. La courroie commandant le tarare Menneson a une longueur de cinq mètres et une largeur de six centimètres.

Au-dessus, rateau d'un diamètre de un mètre cinquante centimètres et une hauteur de un mètre soixante centimètres.

Arbre en fonte commandant le rateau, sur lequel est adapté le ramasseur au bout de l'arbre. Pignon conique de trente centimètres de diamètre commandé par un petit pignon adapté sur un arbre horizontal de dix centimètres de diamètre.

Arbre de un mètre de long sur un diamètre de cinq centimètres sur lequel est adaptée une poulie de commande de trente centimètres de diamètre et huit de largeur. La courroie en cuir a une longueur de sept mètres et une largeur de huit centimètres.

Chaîne à godets élevant la boulange partant au bas du moulin jusqu'au bout du rateau, munie de ses poulies et de sa courroie de transmission. Les godets sont en peau de sanglier.

Tire sac avec poulie à joues de soixante dix centimètres de diamètre et quinze de largeur munie de sa courroie de transmission. Tendeur pour la poulie accrochée au toit. Le chable est la propriété de M. Merlu suivant sa déclaration.

Cylindre horizontal avec coffre en bois blanc situé entre le tire sac et la toiture. Ce cylindre sert à cribler le blé. Le coffre a une longueur de deux mètres et une largeur de soixante quinze centimètres et une hauteur de quatre vingt deux.

A l'intérieur cylindre cribleur. Chaîne à godets en peau de sanglier versant le blé propre à la mouture dans le cylindre ci-dessus allant jusqu'au plancher des meules, le tout bien établi. La courroie de commande de six centimètres de large

donné sur la poulie adaptée sur l'arbre horizontal. Poulie avec sa courroie de six centimètres de large commandant le cylindre cribleur.

Chaîne à godets en peau de sanglier laquelle est mue par une courroie de sept centimètres de large reliée à l'arbre horizontal. Poulie ayant cinquante centimètres de diamètre commandant la chaîne à godets. A côté entonnoir au boisseau du blé sale allant dans le nettoyage. Chaîne à godets avec passant en bois servant à élever la boulange mue par une courroie de sept mètres vingt centimètres de long sur sept centimètres de large se reliant à l'arbre horizontal et fonctionnant à l'aide de deux rouleaux placés dans le plancher. Poulie ayant trente centimètres de diamètre. Petit arbre horizontal de un mètre de long et cinq centimètres de diamètre sur lequel se trouve un pignon conique en fonte. Autre pignon en fonte également conique ayant trente centimètres de diamètre, faisant fonctionner la chaîne à godets par une poulie mue à l'intérieur. L'arbre ci-dessus repose sur deux coussinets en bois. La chaîne à godets descend jusqu'au dessous du plancher des meules. Conduit en zinc prenant la boulange à la chaîne à godets et la conduisant à la bluterie sise plus bas.

Au-dessus, dans le bâtiment neuf, grenier recevant le blé à l'extérieur à l'aide d'un tir sac. Porte donnant sur la rue. Tir sac munie de son rouleau de sa roue à joues reposant sur des coussinets en fonte. L'arbre du rouleau est en fonte et les coussinets en bois. La charpente tenant l'assemblage du tir sac est en bois blanc et laisse à désirer comme exécution. La chable en fort mauvais état appartient à M. Merlu suivant sa déclaration. La poulie du tire-sac est adaptée après un morceau de bois en chêne. La poulie du tire-sac de l'intérieur est fixée sur une traverse en bois attachée aux chevrons. Quatre poulies en fonte pour la commande du tire-sac placées deux au-dessus du tire-sac et deux dans l'intérieur du grenier permettant l'enlèvement des sacs venant de la rue. Une poulie en fonte de trente centimètres de diamètre dite en fonte à [non lu] maintenue par deux morceaux de bois en sapin ayant quatre mètres de long sur dix huit centimètres de large et seize d'épaisseur reliés entre eux par deux boulons.

Chambre à farine sise entre le tire-sac et la partie du mur donnant sur la cour entièrement en bois blanc.

A côté du plancher des meules et au-dessus de la roue hydraulique ventilateur système Cheneval de Compiègne mue par une courroie fonctionnant à l'aide du ventilateur sis au-dessus. Sur le même carré chambre du garde moulin.

Au premier étage magasin à farine sur lequel se fait le chargement des farines, comprenant un double coffre de bluterie composé de deux cylindres munis de leur soie ayant cinq mètres de long sur un mètre quinze centimètres de large et une hauteur de deux mètres soixante centimètres fonctionnant à l'aide d'une courroie reliée à l'arbre horizontal. La poulie a cinquante centimètres de diamètre avec coussinets en bois. Vis d'Archimède en bois de la longueur de la bluterie commandée par une poulie de trente centimètres et une courroie de neuf de large. Cette courroie suivant la déclaration de Monsieur Merlu lui appartiendrait. Au bout de la bluterie, courroie de sept centimètres de large faisant fonctionner l'élévateur de farines. Elévateur de farine avec godet en bois et courroie en cuir.

Poche anglaise en tôle de trente cinq centimètres de diamètre soutenue par un collier en fer adapté au coffre à farines à côté. La ceinture et les poignées appartiennent à M. Merlu suivant sa déclaration.

Coffre à farine de blé ayant deux mètres soixante centimètres de hauteur sur un mètre soixante deux de chaque côté. Les planches à charger la farine ayant, l'une, un mètre cinquante centimètres sur quatre vingt six centimètres, l'autre deux mètres vingt cinq centimètres de long et trente cinq centimètres de large sont à M. Merlu suivant sa déclaration.

Au-dessous et au même niveau que le plancher des meules. Huit poches anglaises en bois munies de leur tiroir, emmanchées sur une boîte en fonte. Les ceintures et les poignées appartiennent à M. Merlu, une de ces poches se trouve à côté de la chambre du garçon de moulin.

Une bascule avec sa série de poids, de la force de deux cent cinquante kilos. Les marteaux appartiennent à M. Merlu suivant sa déclaration. Une paire de meules à un mètre trente centimètres de diamètre se trouve contre l'écurie dans la rue et appartient à Mme Chappat.

Bâtiments ruraux faisant également partie du moulin.

1°) Remise construite en bois repoli en briques recouvert de plâtre posée sur un solin en pierres et briques d'une hauteur d'un mètre trente centimètres à partir du sol. Charpente en bois blanc, couverture en pannes. Une lucarne sans contrevent existe sous la partie donnant sur la rue.

2°) Grand porte s'ouvrant à deux battants, montée sur pioche avec traverses en bois. Dans le haut, fermant avec un cliquet sans loquet et par une traverse en bois. Charpente en grisard de chêne, et remplissage en planches de grisard non rainées.

3°) A la suite, grange construite en bois et torchis sur solin, en pierres et briques. Charpente en bois blanc et couverture en pannes ; au milieu aire de grange, une travée de chaque côté, séparée par un mur de refend, d'un mètre trente centimètres de hauteur.

Grand-porte bâtie en chêne avec pioches dans le bas et tourillon en bois dans le haut avec colier, remplissage en planches de sapin rainées de seize centimètres de large, petite porte dans la grande porte montée sur deux pentures avec gonds. Trois traverses en chêne et planches rainées en sapin comme la grand-porte fermant à l'aide d'une serrure à deux tours munie de sa clef.

De l'autre côté faisant face à la grand-porte ci-dessus, petite porte donnant dans la cour. Cette porte n'est pas ferrée et provient de l'ancienne porte.

A la suite écurie et vacherie construite en bois blanc rempli en briques recouvert de plâtre et couvert en pannes posée sur solin en briques. Ecurie auge en bois de chêne et ratteliers sur toute la longueur. Mur d'entrefend de la vacherie

construit en bois rempli en briques recouvert de plâtre, posée sur solin en briques et pierres. Porte d'entrée, montant en chêne, trois traverses en chêne, deux pentures avec gonds, serrure en bois sans clef, crochet pour fermer la porte. Vacherie. Auge appartenant à M. Merlu suivant sa déclaration, porte en bois blanc non rainée assemblée sur trois traverses en chêne, montées sur deux pentures munies de leurs gonds, serrure en bois sans clef, la porte ferme à l'aide d'un crochet. Tous les bois extérieurs sont peints à l'huile fond gris.

En retour d'équerre, trois étables à porc construites en briques et couvertes en ardoises. Les trois portes sont en bois blanc non rainé et assemblé sur trois traverses en chêne, montées sur deux pentures munies de leur gond et fermant par deux verrous munis de leur gâche. Chaque étable est séparée par un mur en briques d'une épaisseur de vingt deux centimètres et d'une hauteur de un mètre trente centimètres.

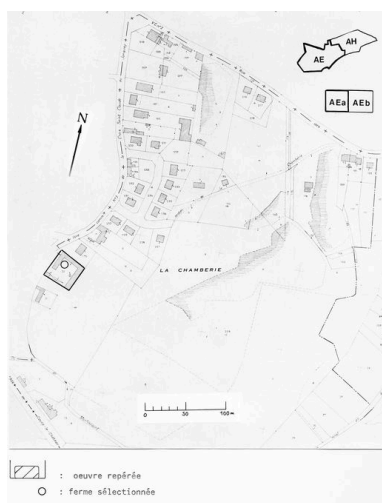
En retour, quatre petites lapinières superposées construites en briques et couvertes en ardoises. Chaque lapinière est munie d'une porte en fer plate montée sur deux pentures avec gonds fermant avec un piton en fer.

Autre petite lapinière faisant suite à celles-ci-dessus fermant avec une porte en bois blanc, garnie de trois traverses en chêne, montée sur deux pentures avec gond et fermant à l'aide d'un verrou plat muni de sa gâche.

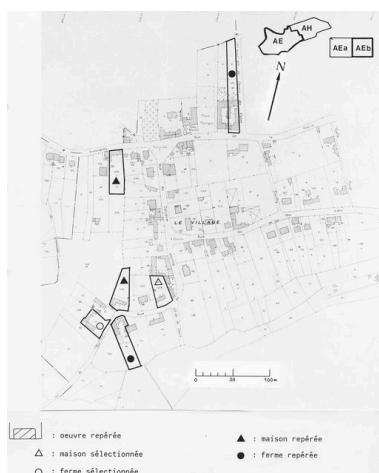
Adossé contre l'écurie, petit bâtiment construit en briques et couvert en ardoises à usage de poulailler séparé au milieu par un mur en briques. Chaque compartiment ferme à l'aide d'une porte en bois de sapin rainée assemblée par trois traverses en chêne montée sur deux pentures de toute la largeur de la porte, munies de leur gond et sont assujetties à l'aide d'un verrou plat. Petite porte pour le passage des poules. Mur réunissant cette dernière construction à la maison précédemment décrite, construite en briques avec chaperon en pierres. Au milieu se trouve une grande porte bâtie en chêne garni en frises de sapin rainées, dans l'un des battants une petite porte montée sur trois pentures munies de leurs fonds et fermant par un clichet (sic) avec ses accessoires et une serrure munie de sa clef. Crochet adapté à chaque pilier de la porte pour maintenir la grand-porte ouverte. La grand-porte se ferme à l'aide d'une traverse en fer et d'un crochet, une tarjette (sic) dans le haut et un verrou plat dans le bas.

Fournil de l'autre côté de la rue, construit en bois et torchis et couvert en ardoises, éclairé par une fenêtre munie de douze petits carreaux et fermant par une traverse en bois. Cheminée, au milieu gueule du four, four en bon état. La construction extérieure du four est en pierres et briques et le dessus est couvert en tuiles. La porte du fournil est en bois blanc montée sur trois traverses en chêne et ferme à l'aide d'une serrure.

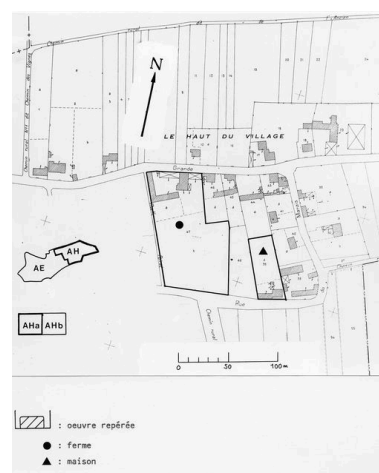
Illustrations



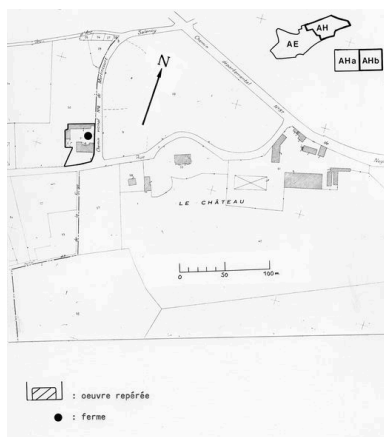
Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 1958, section AEa, 1/1000e. Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure, Autr. Michel Hérold IVR22_20096000152NUCA



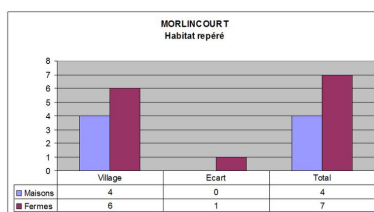
Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 1958, section AEb, 1/1000e. Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure, Autr. Michel Hérold IVR22_20096000150NUCA



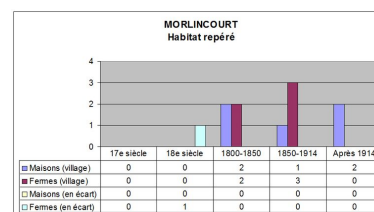
Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 1958, section AHa, 1/1000e. Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure, Autr. Michel Hérold IVR22_20096000149NUCA



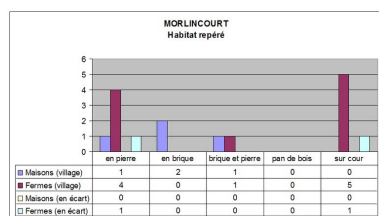
Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes.
Extrait du plan cadastral de 1958, section AHb, 1/1000e.
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure , Autr. Michel Hérold
IVR22_20096000151NUCA



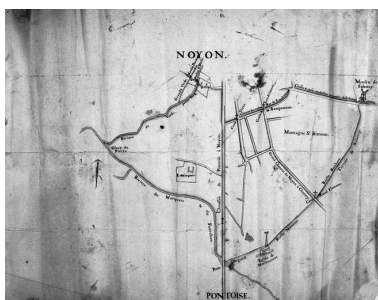
Implantation de l'habitat repéré.
Dess. Isabelle Barbedor
IVR22_20096000237NUDA



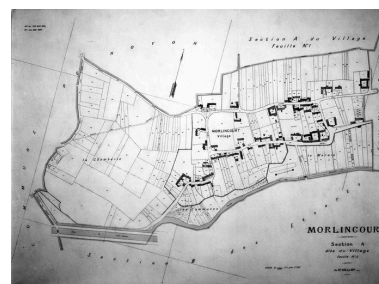
Datation de l'habitat repéré.
Dess. Isabelle Barbedor
IVR22_20096000236NUDA



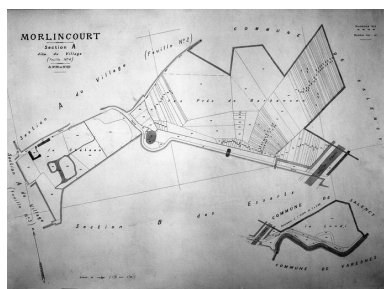
Typologie de l'habitat repéré.
Dess. Isabelle Barbedor
IVR22_20096000235NUDA



Plan des terres bordant la chaussée de Noyon à Pontoise, par Daucy, 18e siècle (AD Oise ; L 691110).
Phot. Jean-Michel Périn (reproduction)
IVR22_19846000384VB



Section A3 du cadastre révisé, vers 1930 (AD Oise).
Phot. Jean-Michel Périn (reproduction)
IVR22_19836000078VB



Section A4 du cadastre révisé, vers 1930 (AD Oise).
Phot. Jean-Michel Périn (reproduction)
IVR22_19836000079VB



Usine de tuyaux en ciment (détruite).
Carte postale avant 1914 (AP).
Phot. Jean-Michel Périn (reproduction)
IVR22_19856000350XB



Élévation nord de l'église.
Phot. Jean-Michel Perrin
IVR22_19846001467V

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le canton de Noyon - dossier de présentation (IA60000340)

Oeuvres en rapport :

Ancienne église Saint-Nicolas de Morlincourt, devenue église paroissiale et cimetière Saint-Etienne (IA00049423)

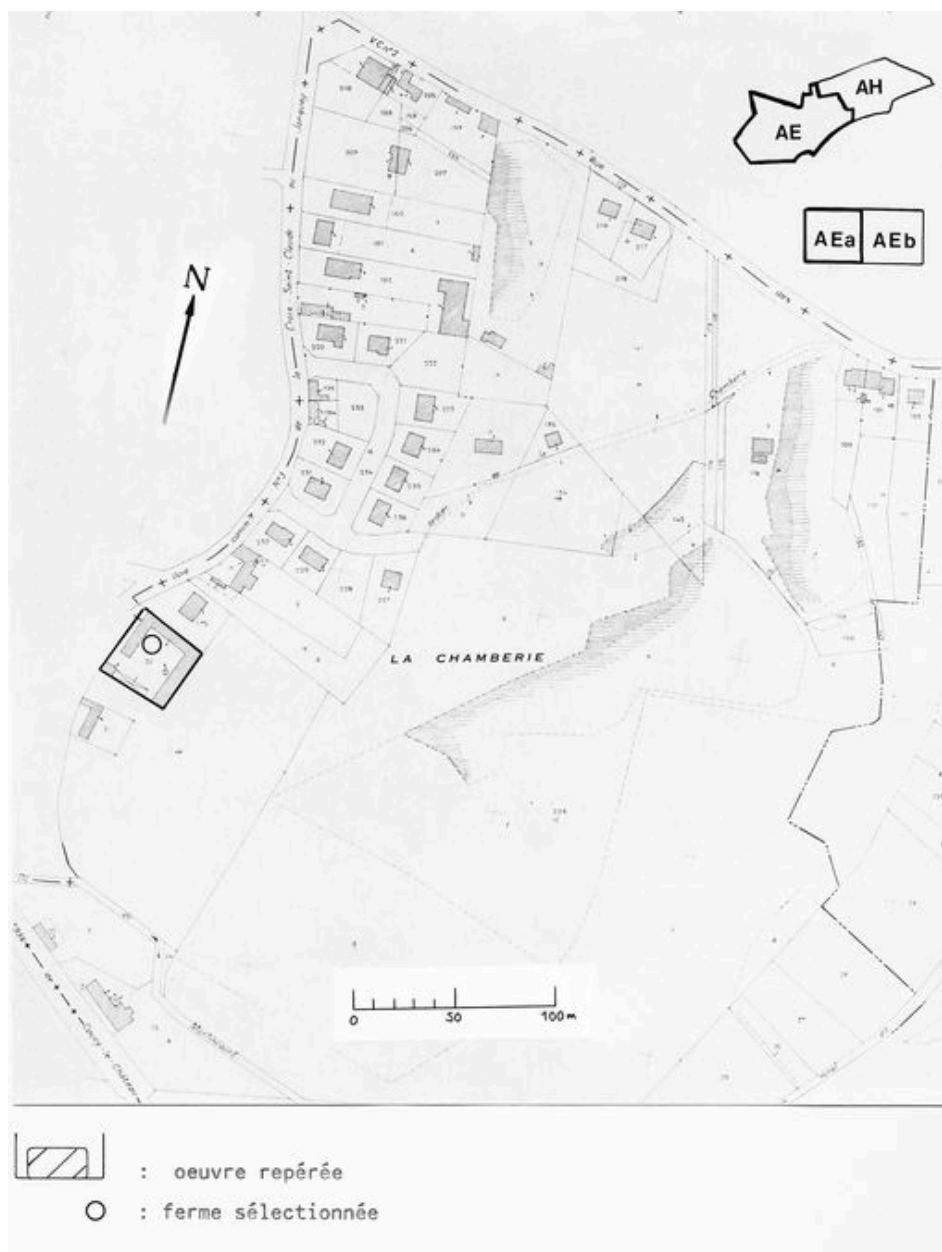
Hauts-de-France, Oise, Morlincourt, rue de la Mairie

Ancienne ferme (IA00049424) Picardie, Oise, Morlincourt, 102 rue du Bouillon

Demeure et ancien château à Morlincourt (IA00049421) Hauts-de-France, Oise, Morlincourt, le Château
Ferme (IA00049425) Hauts-de-France, Oise, Morlincourt, la Chamberrie, chemin de la Croix-Saint-Claude
Mairie et école primaire de Morlincourt (IA00049422) Picardie, Oise, Morlincourt, rue de la Mairie
Maison (IA00049426) Picardie, Oise, Morlincourt, 12 rue du Bouillon
Monument aux morts de Morlincourt (IA00049427) Hauts-de-France, Oise, Morlincourt, rue du Calvaire, rue
des Grévières, rue de la Mairie

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor, Michel Hérold, Alain Nafilyan

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic



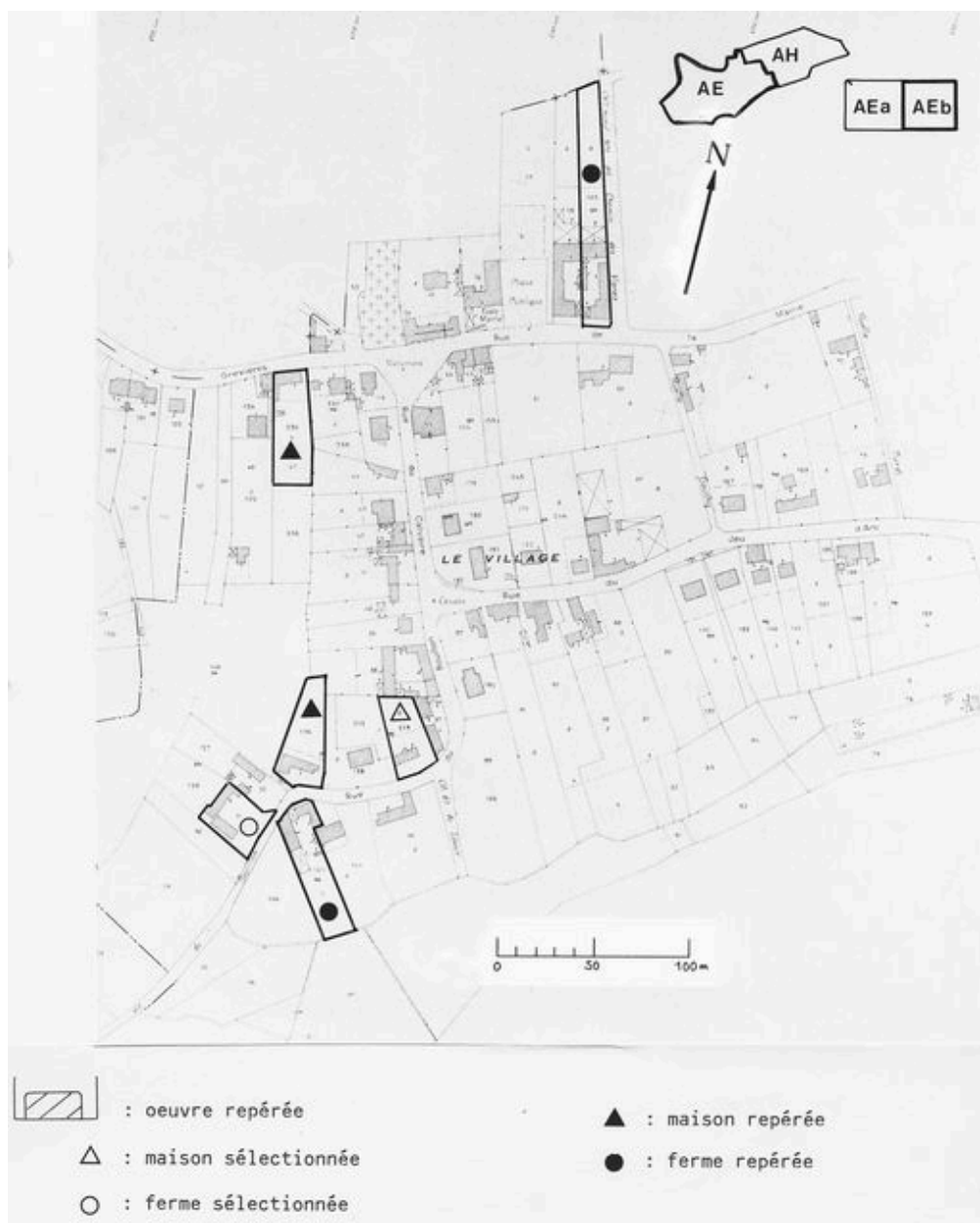
Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 1958, section AEa, 1/1000e.

IVR22_20096000152NUCA

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

Auteur du document reproduit : Michel Hérold

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 158, section AEb, 1/1000e.

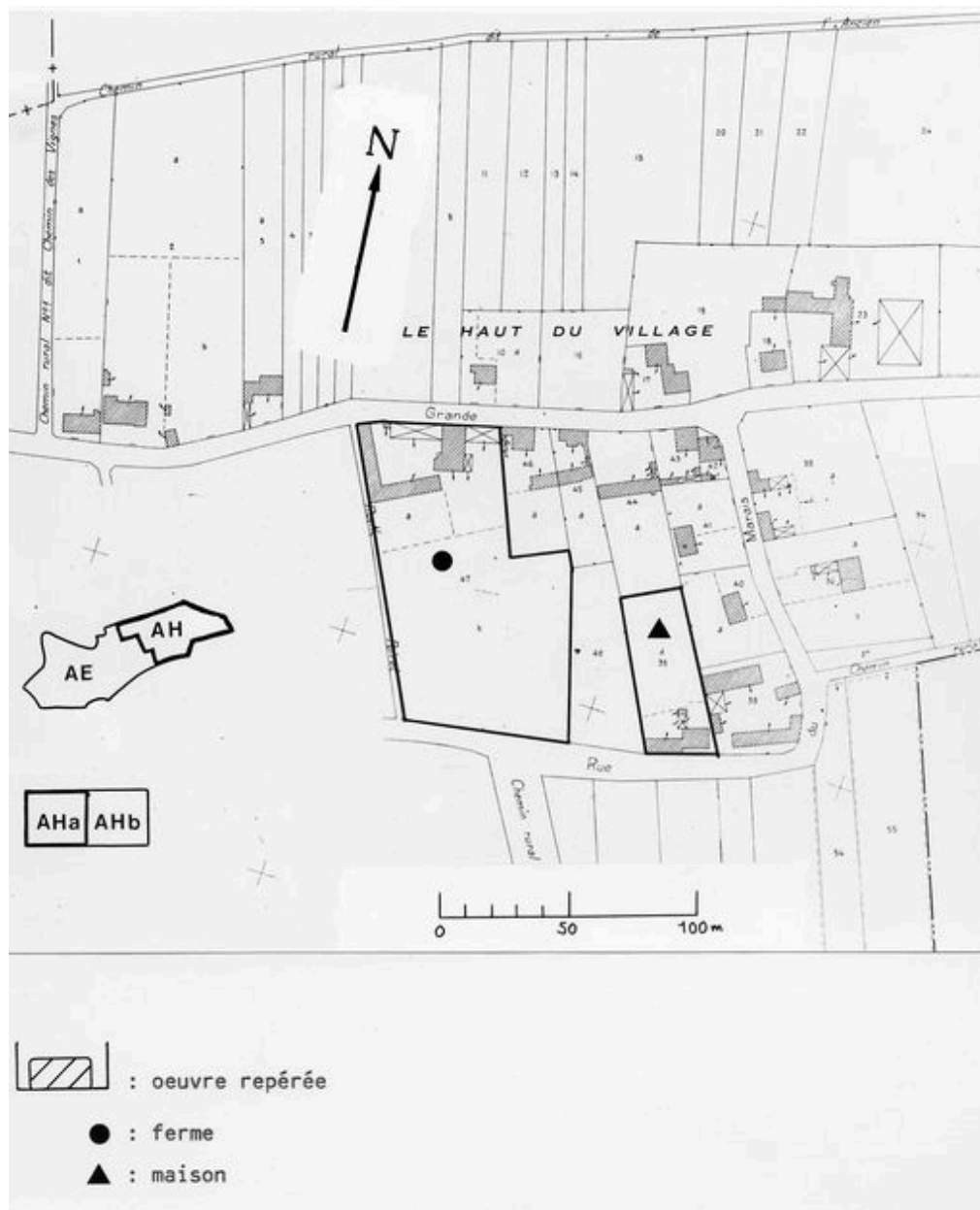
IVR22_20096000150NUCA

Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

Auteur du document reproduit : Michel Hérold

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte d'enregistrement du repérage des maisons-fermes. Extrait du plan cadastral de 1958, section AHa, 1/1000e.

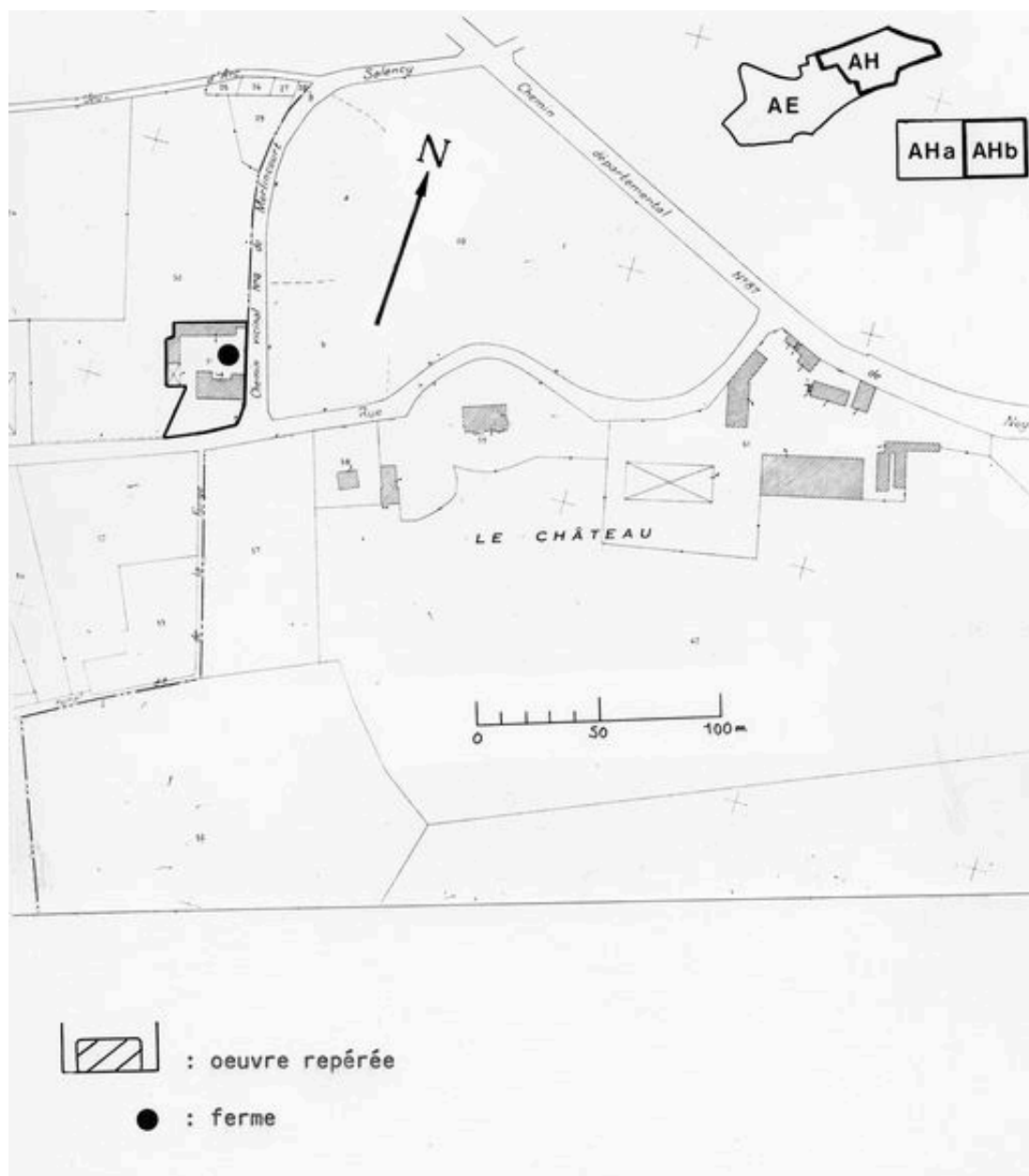
IVR22_20096000149NUCA

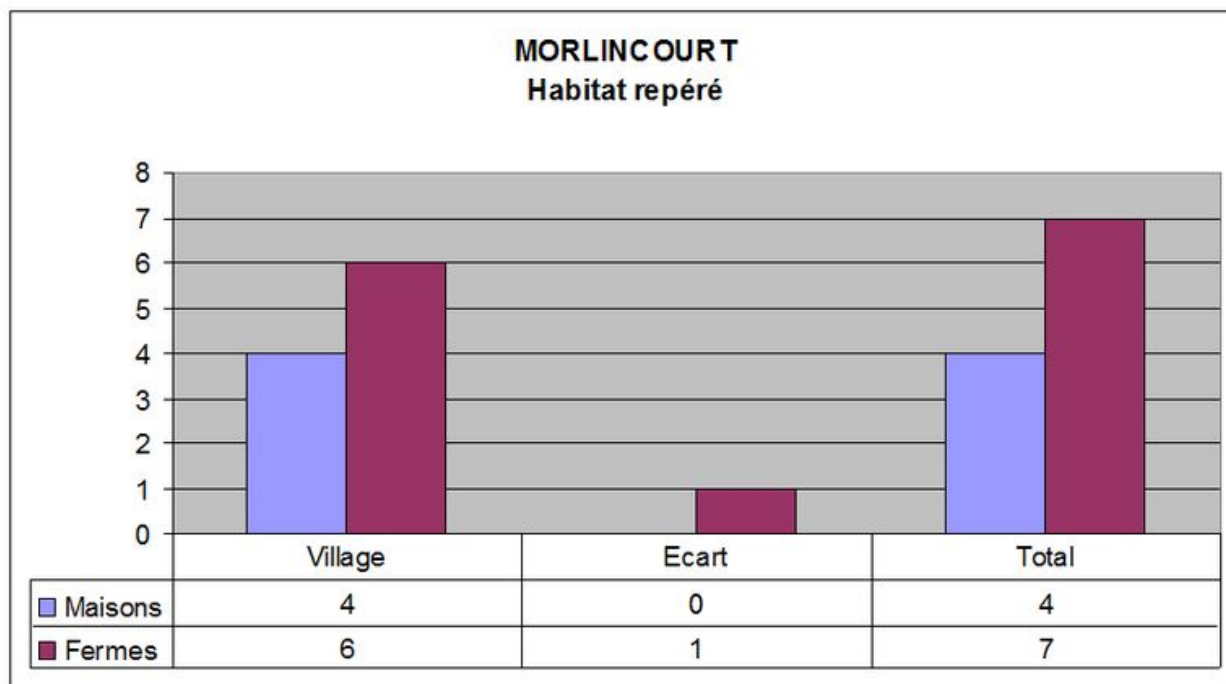
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure

Auteur du document reproduit : Michel Hérold

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Implantation de l'habitat repéré.

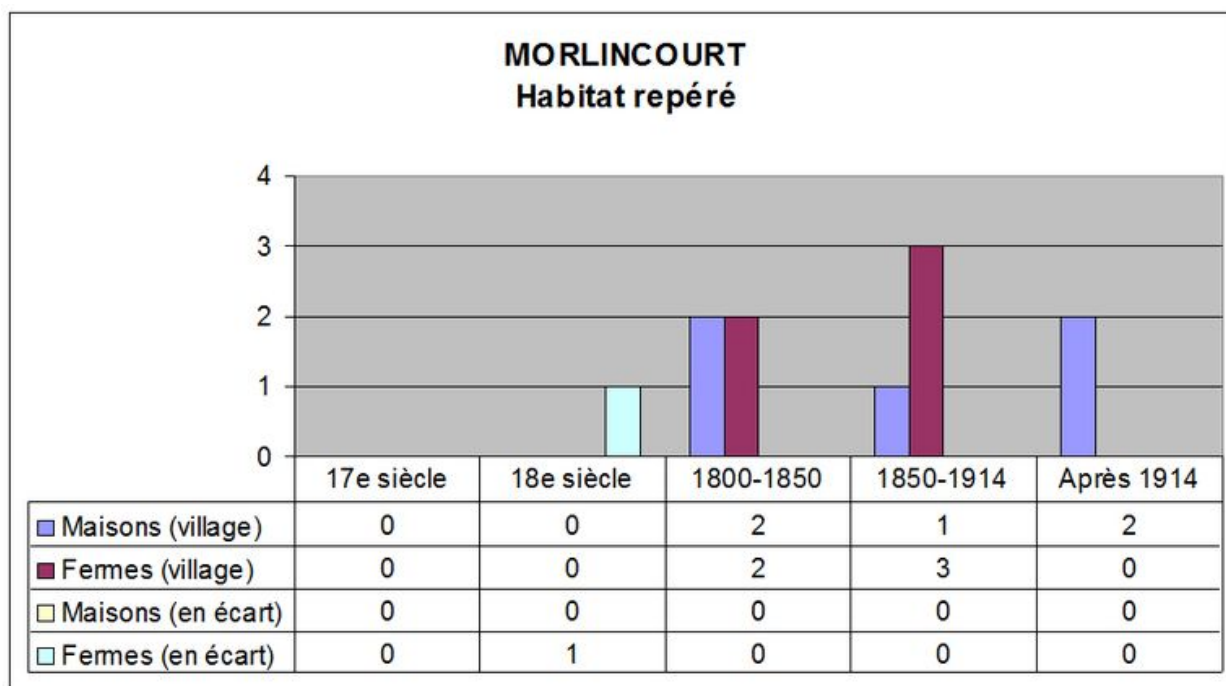
IVR22_20096000237NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

Technique de relevé : graphique ;

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Datation de l'habitat repéré.

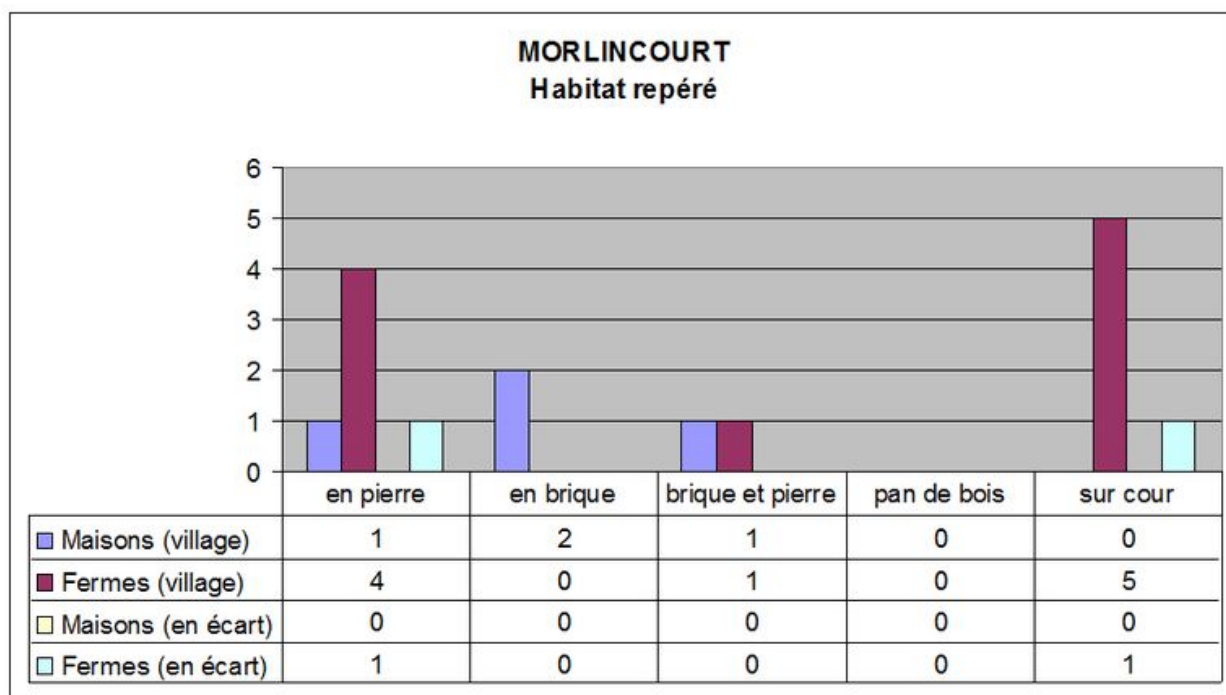
IVR22_20096000236NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

Technique de relevé : graphique ;

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Typologie de l'habitat repéré.

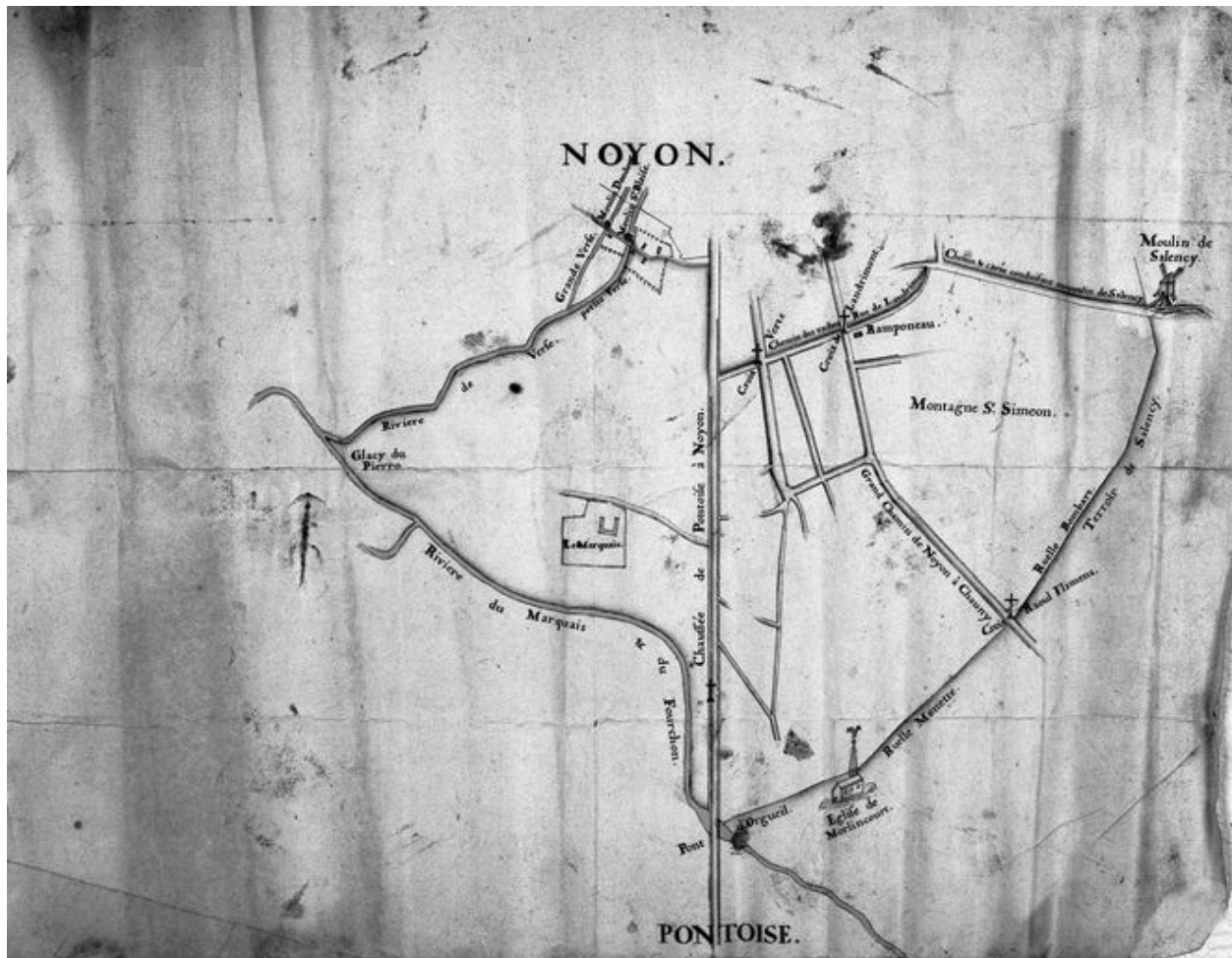
IVR22_20096000235NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

Technique de relevé : graphique ;

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

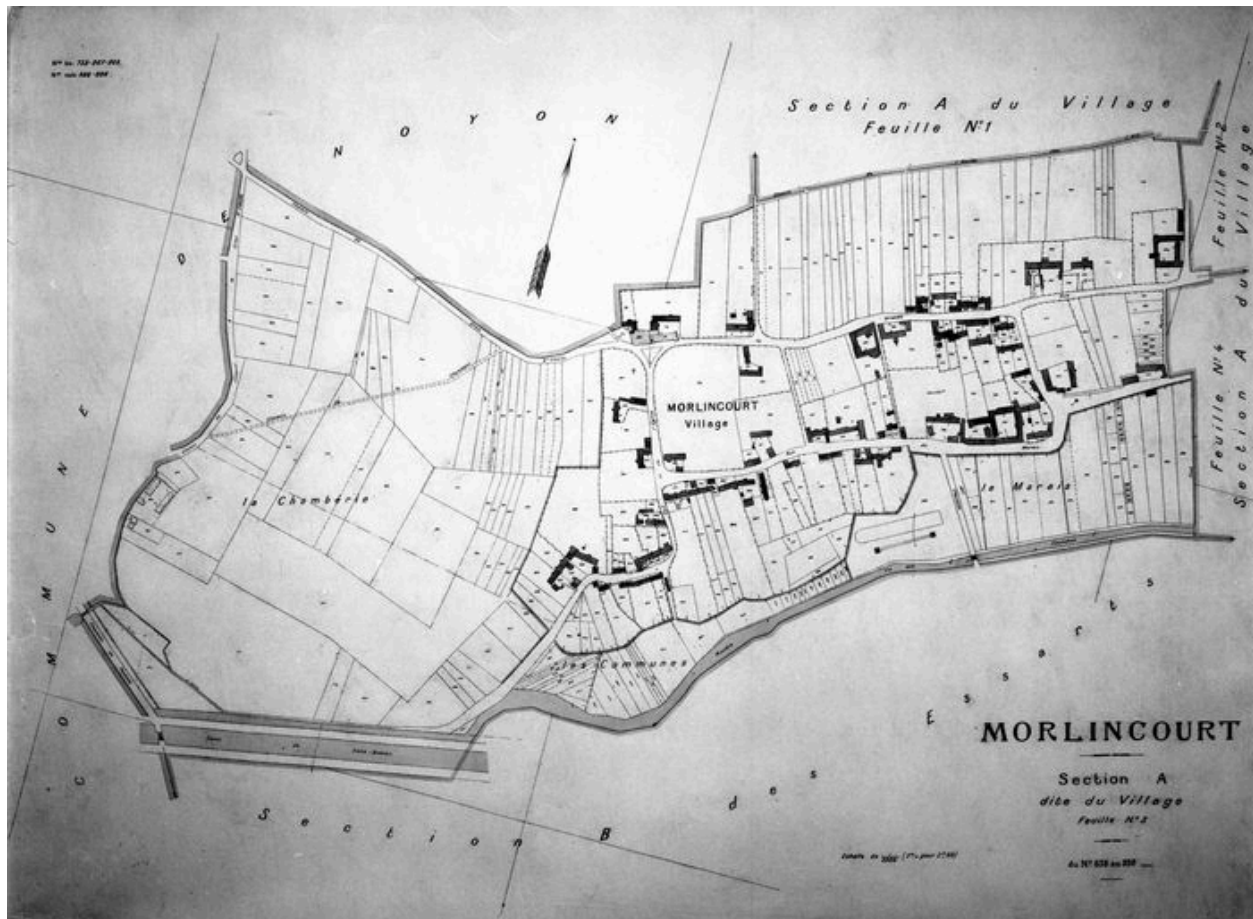


Plan des terres bordant la chaussée de Noyon à Pontoise, par Daucy, 18e siècle (AD Oise ; L 691110).

IVR22_19846000384VB

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Oise
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

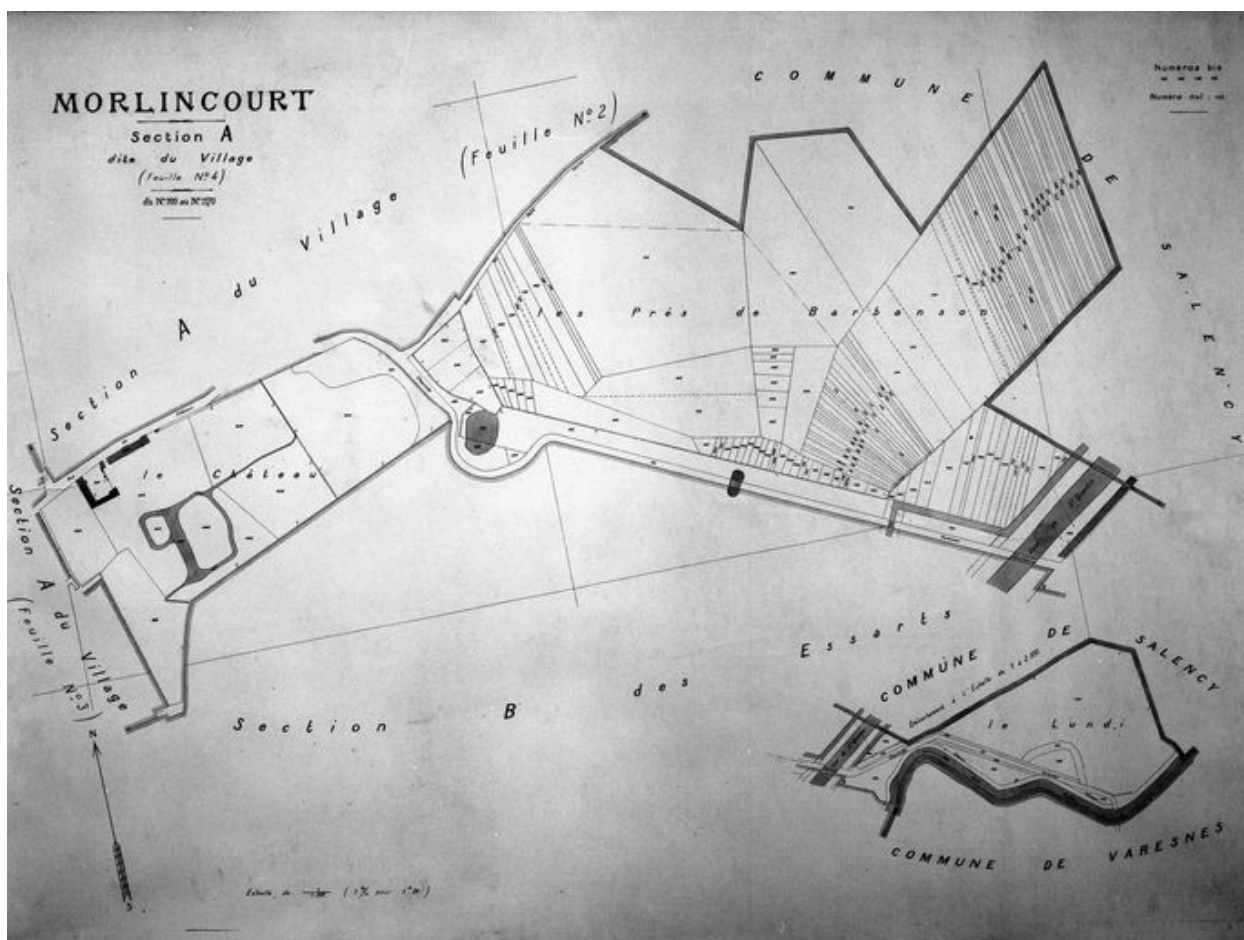


Section A3 du cadastre révisé, vers 1930 (AD Oise).

IVR22_1983600078VB

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Oise
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Section A4 du cadastre révisé, vers 1930 (AD Oise).

IVR22_19836000079VB

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Oise
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Usine de tuyaux en ciment (détruite). Carte postale avant 1914 (AP).

IVR22_19856000350XB

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation nord de l'église.

IVR22_19846001467V

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Perrin

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation